

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 23 (1976)
Heft: 4

Artikel: L'activité de l'Office fédéral de la protection civile en matière d'information
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366241>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'activité de l'Office fédéral de la protection civile en matière d'information

Les «public relations» en théorie et en pratique

Bref exposé de Robert Aeberhard, chef de l'information de l'Office fédéral de la protection civile

Exposé tenu, le 12 février 1976 à Berne, lors de la conférence des présidents des sections de l'Union suisse pour la protection des civils (USPC)

Table des matières

Ire partie: la théorie...

1. Que signifie «information»?
2. Notre mission d'information
3. Notre objectif
4. Le public visé par l'information
5. Le contenu de l'information
6. La stratégie d'information
7. La tactique d'information
8. Nos partenaires
9. Mesures
10. Moyens d'information
11. Sources d'information

Ile partie: ...et la pratique

13. L'Union suisse pour la protection des civils, une organisation d'information
14. La Section de l'information de l'Office fédéral de la protection civile
15. Exemples de l'activité en matière d'information et d'instruction
16. L'information, une tâche permanente

IIIe partie: inspection du matériel

Les participants à la conférence visiteront une petite exposition organisée dans le dépôt de l'OFPC, situé à la Monbijoustrasse 91, au 2e sous-sol. Ils y trouveront également les toutes récentes séries d'expositions itinérantes et un choix des dernières publications d'information.

1. Que signifie «information»?

Lorsqu'on se pose cette question, à première vue banale, on se heurte à des obstacles au plus tard lorsqu'on cherche une réponse qui ne soit pas «banale». Bien que nous vivions quotidiennement avec et de l'information, bien que nous soyons plus ou moins les esclaves des mass media, bien que chacun se sente une vocation d'expert dans le domaine de l'information et de la communication, nous éprouvons quand même des difficultés lorsqu'il s'agit de donner une définition du

terme «information» qui satisfasse tout le monde.

La faute en incombe à «la marche actuelle à travers les notions» qui nous rappelle singulièrement la confusion des langues.

Pour les uns, information signifie *enseignement*, pour les autres *instruction*. Si quelques-uns entendent par «information» des *nouvelles* ou encore des *directives*, d'autres assimileront l'information à la *propagande*, à la *publicité*, à la *réclame* ou aux *public relations*. Enfin, n'oublions pas ceux qui n'y voient que de la *manipulation*, de la *prise d'influence*, etc.

Pour définir le terme «information», je ne voudrais pas me servir d'une des expressions précitées. C'est une définition peu orthodoxe que je vous donne; elle dit:

«l'information est de l'ignorance supprimée».

Il s'agit maintenant de définir encore une deuxième expression, à savoir un terme composé de deux mots, terme qui est connu aussi bien chez nous que dans le monde anglo-américain. Je veux parler des «public relations». Traduits littéralement, ces deux mots signifient «relations publiques».

Au sens figuré, «public relations» signifient «appel à la confiance du public», «efforts faits en vue de gagner l'opinion publique» ou tout court: travail dans le domaine des relations publiques.

Ci-après, je vous donne la définition officielle du terme «public relations»: «Public relations, c'est l'effort conscient, planifié et continu tendant à créer et à maintenir un climat de confiance et de compréhension entre une institution et son milieu.»

Si nous voulons nous occuper sérieusement des tâches d'information, il est nécessaire que ces deux mots nous soient familiers.

2. Notre mission d'information

Que nous devons nous «occuper d'information», cela fait partie de notre travail de chaque jour. Le législateur nous a confié cette mission. Il a désigné clairement les responsables de l'information, c'est-à-dire ceux qui en sont chargés. Il s'agit

1. de l'Office fédéral de la protection civile, avec lequel collaborent les cantons et les communes, et
2. de l'Union suisse pour la protection des civils qui est une organisation de droit privé pouvant compter sur

le secours de toutes ses sections et sous-sections.

La mission d'information est fixée à l'article 2 de la loi fédérale sur la protection civile. Dans une sorte de catalogue de mesures, il est stipulé que «La protection civile comprend principalement:

L'instruction de la population sur les dangers et les possibilités de protection», etc.

L'ordonnance sur la protection civile décrit l'objectif de cette activité en matière d'information.

«L'information a pour but de renseigner la population sur la nécessité des mesures de protection civile, de lui faire prendre conscience de sa part de responsabilité et de lui inculquer des règles de comportement.»

Le législateur n'en dit pas davantage. A nous de trouver les réponses aux questions «où», «comment», «quand», etc.!

3. Notre but

A mon avis, c'est avant tout la question de l'objectif, c'est-à-dire des lignes de force de l'activité d'information et du travail dans le domaine des relations publiques qui s'imposent. Il s'agit là d'une question d'une grande importance. Je distingue trois différents objectifs importants qui, cependant, ne forment finalement qu'un tout. Notre information doit inculquer à la population suisse un comportement bien déterminé en cas de paix et en cas de guerre. De plus, l'activité d'information que nous déployons constitue une contribution à la dissuasion. En d'autres termes: les destinataires de nos informations, ce sont non seulement des Suissesses et des Suisses, mais c'est également l'étranger.

J'aimerais examiner d'un peu de plus près les deux premiers objectifs.

Le comportement que l'on entend adopter en cas de paix a pour but de convaincre aussi bien l'individu que toute la population suisse de la nécessité des mesures de protection civile et d'amener l'individu à assumer également sa part de responsabilité.

En d'autres mots, cela signifie

- qu'il faut allouer des crédits à la protection civile et accorder des subventions,
- que l'individu doit volontairement fournir des prestations de service,
- que l'individu accepte les inconvénients résultant des mesures de pro-

tection civile prises en temps de paix (portes de cave épaisses et encombrantes),

- que l'individu doit être disposé à supporter les sacrifices auxquels il faut consentir en temps de paix pour être prêt en temps de guerre, etc.

Le comportement que l'on entend adopter en cas de guerre a pour but avant tout de réaliser une conduite adéquate permettant de réduire au minimum les pertes en vies humaines et en biens.

En termes plus concrets:

- L'information de protection civile doit donner au peuple la force dont il a besoin pour résister au chantage et permettre au gouvernement de faire preuve de la fermeté indispensable en pareille situation.
- Avant l'occupation des abris dans une phase de préattaque, le comportement des hommes doit être influencé de manière à ce qu'il n'y ait pratiquement pas de fuites dans les montagnes et les forêts; cela réduirait les pertes au minimum.
- L'individu doit se préparer à une occupation immédiate de l'abri et supporter les nombreux inconvénients (vivre dans un espace restreint, se contenter de peu d'eau, etc.).
- L'information doit préparer l'individu au séjour dans l'abri. Il doit savoir que l'on peut vivre dans l'abri d'une manière convenable et – avant tout – y *survivre*.

4. Le public visé

La question de ce que l'on appelle le public visé est en étroite relation avec l'objectif de l'information. Il s'agit de savoir:

«Qui est notre public?» Ou: «Quels sont nos interlocuteurs?» Ou: «Quels sont nos destinataires?» Ou encore: «Quels sont nos récepteurs d'information?»

Il n'est pas difficile de trouver la réponse à ces questions. La voici:

«Notre destinataire d'information, c'est la population.»

Cette réponse est juste. Nous nous adressons à un public, à un partenaire qui est loin d'être spécifique.

Cependant, cette réponse n'est pas suffisante. Nous devons voir ce que l'on comprend sous «grand public» et le répartir en groupes bien déterminés.

Il faut bien distinguer les hommes des femmes, les enfants des adultes, les extrémistes de droite des extrémistes de gauche, les hommes cultivés des hommes incultes, les politiciens des non-politiciens, ceux qui sont astreints au service militaire de ceux qui ne le sont pas, les personnages clefs de l'économie et de l'industrie de l'in-

fanterie», les intelligents des moins intelligents, etc.

Les groupes sont légion.

L'effort que nous devons faire pour arriver au meilleur résultat possible, donc pour atteindre l'effet optimal de notre activité d'information nous oblige de distinguer des groupes à l'intérieur du grand public. Soit dit en passant, notre mission d'information est liée à de grandes difficultés et à de grands problèmes. La tâche que nous devons maîtriser n'est pas seulement d'ordre quantitatif, mais également d'ordre qualitatif.

Si nous voulons avoir du succès, il faut que nous puissions nous adresser à chaque groupe visé en utilisant son propre langage.

Il va de soi que cela nous est absolument impossible. Du point de vue du personnel et des finances, nous ne sommes pas en mesure de réaliser pareille chose. Dans toute notre activité d'instruction et d'information, nous devons pourtant nous efforcer de toujours penser à tous ces groupes visés. Plus les messages d'information tiennent compte des besoins du public auquel ils sont destinés, plus leur efficacité est garantie.

5. Le contenu d'information

En répondant à la question de l'objectif de l'information, nous sommes amenés à nous poser la question du contenu de cette dernière. Ce contenu, à savoir le «produit» que nous «vendons», existe en grande partie et nous est livré au fur et à mesure.

Il s'agit, en premier lieu, de familiariser notre population avec le contenu des documents de la protection civile, à savoir les lois, ordonnances et directives, et notamment avec le contenu de la conception 1971 de la protection civile. Un deuxième groupe de problèmes émane des politiciens et des administrations à l'échelon fédéral, cantonal et communal. Là également, il s'agit de faire connaître au public l'activité que déploient les parlements et les administrations dans le domaine de la protection civile.

Soit dit en passant, il y a évidemment encore d'autres groupes de problèmes tels que, par exemple, le groupe des problèmes touchant les relations avec l'étranger. L'exportation et l'importation d'informations de protection civile revêtent une importance considérable.

6. La stratégie d'information

Après avoir répondu aux questions susmentionnées, c'est le problème de la stratégie d'information qui attire notre attention. C'est-à-dire, il s'agit de déterminer nos intentions quant au procédé à adopter du point de vue des

thèmes, du temps, des mass media et des mesures techniques. Là également, il y a lieu de faire non seulement des réflexions d'ordre qualitatif, mais également d'ordre quantitatif. Nous devons nous rendre compte de la grandeur des tâches. Un point qui n'est pas à négliger: si nous voulons garantir le succès de l'information, il faut que celle-ci s'étende sur des années et qu'elle soit faite de manière systématique et continuelle.

Il faut donc établir un programme à moyen et à long terme.

7. La tactique d'information

Dans l'armée, on entend par tactique la conduite opérationnelle d'une formation. Dans la politique, la tactique signifie la manière dont on réalise le but que l'on s'est fixé ou le programme que l'on a établi. Il en est de même pour l'information.

Là, nous prêtons toute notre attention aux questions suivantes:

Comment informons-nous?

Avec quels moyens informons-nous?

De quelle manière informons-nous?

A quel moment informons-nous?

etc.

Afin de faciliter la compréhension de ces questions, nous vous donnons exceptionnellement un exemple:

Lorsqu'un chef local ou un président de section veut organiser une soirée d'information, il doit en tout cas consulter le programme de télévision ainsi que le calendrier des manifestations de sa localité. Ce n'est qu'ensuite qu'il peut fixer la date de la soirée d'information. Si, par hasard, cette dernière a lieu le même jour et à la même heure que la retransmission d'un match de hockey, la salle reste vide à l'exception de quelques rares enthousiastes de la protection civile.

8. Nos partenaires

D'ailleurs, il convient d'associer l'activité de nos partenaires à notre stratégie et tactique d'information. Nous devons à tout prix établir des liaisons transversales et nous demander, par exemple:

Que fait l'Union suisse pour la protection des civils?

Ou, inversement: que fait l'Office fédéral de la protection civile?

Que fait l'Office central de la défense?

Que fait la section de l'USPC?

Que fait la section voisine (à gauche ou à droite) de l'USPC?

Que font le chef de l'office communal de la protection civile ou le chef local du village X ou Y?

Que fait l'office cantonal de la protection civile?

etc.

Ces réponses sont suivies d'autres questions:

Dans quel domaine une coordination est-elle possible?

Dans quel domaine peut-on procéder à la répartition du travail?

Dans quel domaine une collaboration est-elle possible?

etc.

En énumérant les questions, j'ai mentionné une série de partenaires d'information. Je ne peux que souligner l'extrême importance des contacts avec tous ces partenaires qui sont également d'intéressants porteurs et émetteurs d'informations. Permettez-moi de citer encore quelques autres partenaires, tels que les sociétés et associations d'officiers et de sous-officiers, d'autres associations militaires, les sections de samaritains et de la Croix-Rouge, les rédactions de journaux, les partis politiques, etc.

9. Mesures

Chaque action d'information implique un ensemble de mesures. Cet ensemble fait partie du programme détaillé. Il comprend toutes les initiatives et indique les mass media à utiliser. Nous vous indiquons quelques idées sur lesquelles il convient de réfléchir:

- La publication d'une brochure, d'un dépliant ou d'un tract s'impose-t-elle?
- Faut-il préparer un nouveau film?
- Avons-nous besoin d'un jeu sonore de diapositives ou d'un jeu insonore de diapositives?
- Est-il nécessaire d'organiser une exposition?
- Doit-on réaliser un service systématique de conférenciers?
- Faut-il organiser une journée des portes ouvertes, une semaine de protection civile, un «hearing» ou un colloque, etc.?
- Y a-t-il lieu d'envisager une action de propagande avec des affiches ou des feuilles volantes?
- Doit-on s'adresser à certaines personnalités (des politiciens, p. ex.)?
- etc.

10. Moyens d'information

A la suite des mesures telles qu'elles ont été prévues, des moyens d'information et de propagande très spécifiques s'imposent. Il n'est pas besoin que je les présente spécialement. Je pense, par exemple, à tous les documents d'information de l'USPC et de l'OFPC: insignes de protection civile, timbres spéciaux consacrés à la protection civile, recueils de lois volumineux.

11. Sources d'information

Il devrait être évident que ceux qui fournissent des informations ne sont pas tous en mesure de se procurer ou de produire eux-mêmes, à leur

échelon, les informations nécessaires et de les transmettre par la suite à qui de droit, après les avoir mises à jour ou pas. C'est pourquoi: que tous ceux qui travaillent dans le domaine de l'information se le disent: ad fontes, aux sources! Ces sources sont nombreuses. Les liaisons transversales que j'ai déjà mentionnées plus haut et qui nous rapprochent d'autres partenaires de l'information de protection civile nous permettent d'accéder aux sources. Je cite quelques sources directes:

- les messages du Conseil fédéral
- les Bulletins sténographiques des Chambres ainsi que les rapports des commissions des Chambres
- les co-rapports des départements
- la Feuille officielle de l'OFPC
- les circulaires
- les aide-mémoire
- les documents d'instruction de l'OFPC
- des documents publiés et non publiés des cantons et communes etc.

IIe partie ... et en pratique

13. L'USPC, une organisation d'information

Il n'est pas besoin de vous présenter spécialement l'Union suisse pour la protection des civils. Elle assume un rôle considérable en ce qui concerne notre travail d'information.

L'USPC et l'OFPC se réjouissent de l'«entente cordiale» qui règne entre eux.

14. La Section de l'information de l'Office fédéral de la protection civile

Je ne voudrais pas renoncer à présenter le service d'information, c'est-à-dire la Section de l'information de l'Office fédéral de la protection civile; cela pour la simple raison que notre service n'est pas encore suffisamment connu.

D'emblée, je tiens à vous assurer que nous nous mettons volontiers à votre disposition pour vous aider à résoudre vos problèmes. Nous pensons, par exemple, à l'organisation d'une exposition, à l'élaboration d'une publication d'instruction, à la réalisation d'un jeu de diapositives, etc.

Notre section comprend différents services:

Il y a d'abord le *service d'information et de renseignement* proprement dit. Ce service est mis à contribution journalièrement et s'occupe au cours d'une année d'innombrables demandes et missions.

De plus, nous entretenons un *service de documentation sur la Suisse et l'étranger*.

Ce service se borne à collectionner et à archiver du matériel d'information.

La mise à jour ne peut être faite que de cas en cas.

Puis, il y a lieu de mentionner le *service des expositions*.

Avec nos propres moyens et sous notre propre responsabilité, nous organisons des expositions, en partie très importantes, dans le cadre de nos foires nationales, telles que la Foire Suisse d'Echantillons à Bâle, le Comptoir Suisse à Lausanne, l'Olma à St-Gall. En tant qu'«assistants», conseillers et aides et également en tant que fournisseurs de matériel, nous nous engageons lors d'expositions cantonales, régionales et locales. A cet échelon, ce sont en général les organisations de protection civile qui endossent la responsabilité – tandis que nous fournissons aux expositions le matériel de la Confédération.

En 1975, nous avons participé à 50 expositions environ. Nous pensons que ce chiffre va doubler cette année.

Le *service de prêt de films* est une autre branche de notre Section de l'information. Nous possédons à peu près une centaine de différents titres de films; la plupart des bandes sont réalisées dans les trois langues nationales, ce qui nous donne un nombre de copies de quelques centaines de bandes.

Dans la même année, nous avons traité environ mille commandes pour 2500 copies. En règle générale, nous ne prêtons que les copies. Sur demande, nous mettons à disposition également les appareils et installations nécessaires ainsi que l'opérateur.

Le prêt de jeux sonores de diapositives est rattaché au service de prêt de films.

Un autre service de la Section de l'information est celui de *photographie* avec ses archives.

Ce service est chargé en premier lieu d'exécuter des commandes de l'office, mais il est également à la disposition des mass media et de toutes les personnes intéressées.

Les archives comprennent plusieurs milliers de photos et de diapositives. Depuis quelque temps, nous complétons notre matériel par des photographies en couleurs.

Il y a lieu aussi de parler du *service de bibliothèque*.

D'une part, il est au service des collaborateurs de l'Office fédéral et, d'autre part, il est à la disposition de tous les organes d'information du pays entier.

Enfin, j'aimerais encore mentionner le *service de conférenciers*.

Dans le sens global de «public relations», l'Office fédéral met des conférenciers à la disposition des écoles militaires, de cours de tous genres donnés dans le cadre de notre défense générale, de manifestations d'organisations canto-

nales et communales de protection civile

comme aussi des écoles, des partis politiques et des associations.

Encore quelques mots au sujet de la collaboration entre l'USPC et l'OFPC. Une «convention» entre l'OFPC et l'USPC règle le problème de la collaboration et de la répartition des tâches.

La «convention» de 1872 est actuellement en révision. Afin de prévenir l'éparpillement des forces, de concentrer et de mieux coordonner l'activité d'information ainsi que de collaborer de façon encore plus rationnelle – et de conserver avant tout l'unité de doctrine (il n'y a qu'une seule protection civile dans notre pays) – on centralise quelques tâches. C'est ainsi que, par exemple, le service de films et des expositions est déjà entièrement assuré par l'Office fédéral.

15. Exemples de l'activité en matière d'information et d'instruction

Il n'est guère besoin que je cite ici de nombreux exemples de l'activité en matière d'information et d'instruction, étant donné notre expérience pratique dans ce domaine.

Vous me permettrez, cependant, de parler de deux «exemples» qui ne sont pratiqués que rarement.

15.1 Cérémonies de libération du service militaire

A la fin de chaque automne et en hiver, on organise partout des cérémonies de libération du service militaire. Le plus souvent, ces cérémonies ont lieu dans un cadre digne de l'événement. Cà et là, les autorités locales

de la protection civile et/ou les organisations locales de protection civile (section de l'USPC!) ont collaboré avec les commandants des arrondissements, afin d'organiser en commun les cérémonies marquant

- la libération du service militaire (pour les hommes âgés de 50 ans),
- le passage à la protection civile (pour les hommes âgés de 50 ans) et
- la libération de l'obligation de servir dans la protection civile (pour les hommes et femmes âgés de 60 ans).

Une telle collaboration me paraît très judicieuse

- parce que l'armée et la protection civile ont le même but,
- parce que l'armée et la protection civile sont des partenaires équivalents de la défense générale,
- parce que, outre l'élite, la landwehr et le landsturm, la «classe de protection civile» représente de facto la quatrième classe d'armée ou d'âge,
- parce qu'il s'agit de faire bénéficier la protection civile des connaissances précieuses que possède le soldat âgé de 50 ans,
- parce que l'on ne veut pas donner au soldat âgé de 50 ans l'impression d'avoir été mis au vieux fer et donc de ne plus être utile à l'armée,
- parce que l'on veut démontrer ainsi qu'il y a d'authentiques rapports de partenaires entre l'armée et la protection civile,
- parce que les cérémonies organisées en commun permettent en même temps de donner aux militaires âgés de 50 ans des informations sur la protection civile,

– parce que, à cette occasion, le passage à la protection civile peut se faire sans heurt,

– parce que – pour le dire en toute simplicité et naïvement – il faudrait prendre «l'occasion par les cheveux» étant donné qu'elle s'impose.

15.2 Collaboration avec les rédactions locales

Les possibilités de collaboration avec les rédactions locales ne sont pas encore suffisamment exploitées.

Je suis convaincu que les journaux et notamment les journaux locaux publient volontiers et à intervalles réguliers de brèves nouvelles sur la protection civile en général ainsi que sur les organisations de protection civile situées à l'intérieur de leur rayon de diffusion.

A ces deux exemples tirés de la pratique s'opposent les actions traditionnelles d'information telles que l'organisation de semaines de la protection civile, de semaines d'information à l'école, de journées des portes ouvertes, etc.

16. L'information, une tâche permanente

Pour terminer, j'aimerais encore souligner que l'information en matière de protection civile n'est pas seulement une tâche exigeante, mais également une tâche permanente.

L'information est un processus qui exige beaucoup de temps. On ne peut gagner le public du jour au lendemain. Si nous nous contentons d'une seule action par année, nous remplissons mal notre devoir ... La confiance est le résultat d'un effort constant.

Rollenoffset

ist nicht nur ein preisgünstiges Druckverfahren für mittlere und höhere Auflagen. Es bietet auch Lieferfristen, die sich sehen lassen dürfen.

Druckmuster und nähere Angaben über Rollenoffset erhalten Sie unverbindlich.

Vogt-Schild AG

Druck und Verlag
4500 Solothurn 2
Telefon 065 21 41 31
Telex 34 646



Bernischer Bund für Zivilschutz

Die ordentliche Mitgliederversammlung 1976 wurde auf Mittwoch, den 2. Juni, im Zivilschutz-Ausbildungszentrum Köniz angesetzt. Beginn 14.15 Uhr. Im Mittelpunkt der Tagung steht ein Referat von Direktor Hans Mumenthaler vom Bundesamt für Zivilschutz.

Wir bitten die Mitglieder um Vormerkung dieses Datums.